



**HAL**  
open science

**ED Sciences Sociales (Histoire, Géographie,  
Aménagement, Urbanisme, Archéologie, Science  
politique, Sociologie, Anthropologie)**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED Sciences Sociales (Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Archéologie, Science politique, Sociologie, Anthropologie). 2015, Université Lumière - Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM, Institut national des sciences appliquées de Lyon, ENS de Lyon. hceres-02042199

**HAL Id: hceres-02042199**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042199>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

École doctorale n° 483

Sciences Sociales

(Histoire, géographie, aménagement,  
urbanisme, archéologie, science  
politique, sociologie, anthropologie)

- Université Lumière - Lyon 2
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM
- Institut national des sciences appliquées de Lyon
- Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Alain Bertho, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Alain BERTHO, Université Paris 8

Experts :

Mme Solène GAUDIN, Université Rennes 2

M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Régine SCHELLES

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences sociales* (ED ScSo, n° 483), la plus importante des 17 ED de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université de Lyon (UdL), est une construction complexe qui couvre quatre domaines disciplinaires en Sciences humaines et sociales : SHS2 (science politique, anthropologie et ethnologie, sociologie, démographie), SHS3 (géographie, architecture, aménagement et urbanisme), SHS5 (langues et littérature anciennes), SHS6 (histoire, histoire de l'art, archéologie). Six établissements sont impliqués dans l'ED 483 ; un établissement est porteur, quatre sont co-accrédités et un est associé. Deux établissements supplémentaires négocient actuellement leur rattachement à cette école doctorale pour le prochain contrat : l'Institut d'études politiques de Lyon et l'École nationale des travaux publics d'Etat.

L'ED ScSo a une nouvelle direction depuis fin 2013. Elle accueille 727 doctorants dont 72 % de Lyon 2, 12 % de Lyon 3 et 7 % de Saint-Etienne, 7 % de l'École normale supérieure de Lyon et 2 % de l'Institut National Sciences Appliquée (INSA). Durant ce contrat, le nombre thèses soutenues par an est passé de 56 à 84.

L'ED n° 483 regroupe vingt unités de recherche (UR) dont 13 unités mixtes de recherches (UMR), 6 équipes d'accueil (EA) et une USR : le Centre Max Weber (UMR 5283), Triangle (UMR 5206), l'Institut d'Asie Orientale (UMR 5062), Environnement, Ville Société (UMR 5600), le Laboratoire d'économie des transports (UMR 5593), le groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (UMR 5291), le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190), le Centre interuniversitaire d'histoire et de littérature des mondes chrétiens et musulmans (UMR 5648), Histoire et sources des mondes antiques (UMR 5189), Archéométrie et archéologie (UMR 5138), Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien (UMR 5133), le Laboratoire d'études sur les monothéismes, centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (UMR 8584), Modèle et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et paysage/applications et recherches en informatique pour l'architecture (UMR 3495), l'Institut de recherche sur l'archéologie antique (USR 3155), le Centre de recherches et d'études anthropologiques (EA en cours d'intégration à l'UMR EVS), le Laboratoire d'études rurales (EA Lyon 2) le Centre Gabriel Naudé (EA ENSSIB), Francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586 Lyon 3), le Centre de recherche Magellan (EA 3713 Lyon 3) et le laboratoire d'analyse des formes (équipe de recherche de l'École Normale supérieure d'Architecture de Lyon, ou ENSAL).

Cette école est intégrée au Collège doctoral de l'UdL qui propose des services mutualisés comme le Système d'information et de gestion des écoles doctorales (SIGED), des formations professionnalisantes, des initiatives de promotion du doctorant dans les milieux socio-professionnels (Journées emploi docteurs) et un service d'aide à la mobilité internationale. Enfin, une charte des thèses existe au niveau du collège.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED ScSo s'appuie sur un adossement scientifique reconnu.

Le conseil de l'ED ScSo se réunit trois fois par an et il est conforme à l'arrêté de 2006. Il comporte 26 membres, i.e. dix enseignants-chercheurs ou chercheurs, un représentant non chercheur de l'ENSAL, un personnel BIATSS, cinq représentants des doctorants et huit personnalités extérieures. Les établissements sont représentés par des correspondants. Les Unités de recherche ne sont pas représentées en tant que telles, mais les cinq mentions de doctorat (Histoire, Géographie aménagement urbanisme, Sociologie/anthropologie, Mondes anciens, Science politique) sont représentées par des responsables élus par les enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) de chacune des disciplines. Ces représentants jouent un rôle dans l'examen des inscriptions et la sélection des contrats doctoraux. Certains postes de membres extérieurs siégeant au conseil sont actuellement vacants.

Les moyens mis à disposition pour la gestion de l'ED ScSo sont faibles et leur organisation est complexe : une personne est mise à disposition par Lyon 2 pour gérer les trois écoles doctorales de l'établissement tandis que les doctorants inscrits à Lyon 3, à Saint-Etienne, à l'ENS Lyon et à l'INSA sont gérés par du personnel administratif propre à chacun des quatre établissements concernés. Un ingénieur de recherche chargé du financement des thèses et de l'insertion professionnelle des doctorants a été recruté pour les doctorants inscrits dans les trois ED de Lyon 2.

Cette diversité concernant l'origine et le fonctionnement des ressources ne facilite pas la maîtrise et la résolution globale des problèmes identifiés par la direction de l'ED. La direction est en effet confrontée à une certaine lourdeur dans le processus d'élaboration des solutions, à une gouvernance complexe à définir et à opérationnaliser.

L'ED ne dispose pas de locaux dédiés. La directrice partage son bureau avec deux autres directeurs d'école doctorale et le chargé de mission, les doctorants ont à leur disposition une salle de 12 places sans matériel informatique et sans possibilité de rangement, et la salle dédiée au Conseil est trop petite et sert aussi aux soutenances de thèses. Le budget de l'ED ScSo est passé de 44 163 euros pour 625 doctorants en 2010 à 31 694 euros pour 727 doctorants en 2015 soit de 70 euros à 43 euros par doctorant, ce qui est inférieur à la moyenne des dotations des 17 ED du site, comme à la moyenne nationale. En 2014 le budget a été exécuté à plus de 99 %.

Créé en 2009, le site Web de l'ED n'était pas régulièrement mis à jour ; il a été renouvelé grâce au recrutement, sur fonds propres, d'un Webmaster (doctorant auto entrepreneur) en janvier 2014. Lors de la visite, le comité d'experts a constaté qu'il s'agissait d'un outil indispensable d'information et de communication pour cette école. Les élus doctorants de l'ED auditionnés ont regretté de ne pas avoir la possibilité de s'adresser directement aux autres doctorants de l'école via des listes de diffusion. La directrice de l'ED estime qu'il est nécessaire qu'une telle liste soit modérée par l'administration.

L'ED n'a mis en place ni critères réglementaires d'admission ni durée limite des thèses. Elle a néanmoins formalisé la procédure de recrutement des contrats doctoraux et des inscriptions en thèses. Les responsables des cinq mentions de doctorats avec tous les chercheurs et enseignants-chercheurs HDR de la mention concernée, établissent une liste de candidats admissibles sur la base de leur dossier. Retenus par cette commission, les admissibles sont ensuite auditionnés par le jury de l'ED. Les contrats doctoraux de l'ENS Lyon sont attribués par l'ENS, la directrice de l'ED assiste à la commission.

Si la durée des thèses reste élevée (plus de 5 ans), le nombre de thèses soutenues est en hausse. Mais en l'absence de limite de durée, 23 % des doctorants sont aujourd'hui inscrits au-delà de la 5<sup>ème</sup> année (jusqu'à la 17<sup>ème</sup> pour l'un d'entre eux).

La visite sur site par le comité HCERES a permis de comprendre que la priorité de la nouvelle direction a été de clarifier les modalités de gouvernance. Cette priorité a temporairement relégué au second plan, la définition et la mise en œuvre d'une politique scientifique. Le comité estime que cette politique sera nécessairement complexe à établir, compte tenu de l'étendu des champs disciplinaires et la non association institutionnelle des UR à la gouvernance telle qu'elle est organisée actuellement. En effet, durant ce dernier quadriennal, cette gouvernance s'appuie sur un fonctionnement avec des représentants des cinq mentions de doctorat, dont les missions et le périmètre de compétences sont fonctionnelles, dans la situation actuelle, mais rendent complexe la mise en place d'une politique scientifique.

- Encadrement et formation

L'ED ScSo délègue, de fait, le suivi des doctorants aux UR. Elle accueille 161 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches. Une limite de 10 doctorants par HDR a été imposée, les codirections et cotutelles étant comptabilisées à 100 %. La moyenne annuelle est autour de 4 thèses par HDR.

Un tiers des doctorants bénéficient d'un financement notamment avec des conventions de type CIFRE (38 entre 2010 et 2015) ce qui est remarquable dans le domaine des SHS. Le tiers du budget de l'ED est mobilisé pour soutenir la mobilité des doctorants. Une somme équivalente a été consacrée à la formation (frais de déplacements et de séjour des intervenants, salaires, soutien à des universités d'été et à des journées thématiques interdisciplinaires et inter unités).

Aucun suivi systématique de l'avancée du travail des doctorants n'est en place au niveau de leur école, y compris pour les doctorants bénéficiant d'un financement. Ce suivi n'est obligatoire que pour les financements régionaux, à la demande de la Région. La majorité des situations de conflit semblent être gérées par la directrice seule.

Les avenants « enseignement » aux contrats doctoraux ont récemment rencontré des problèmes : les doctorants sont maintenant limités en nombre d'années auxquelles ils peuvent bénéficier d'un avenant « enseignements », la préférence des unités de formation et de recherche étant de recruter des chargés de cours en raison des contraintes

budgétaires. Le comité d'experts note que le choix d'attribution des avenants ne relève pas de l'école doctorale mais des unités de formation et de recherche.

L'ED prévoit de faire évoluer l'offre de formations doctorales. Pour cela, une commission désignée par le Conseil et à laquelle participent les représentants élus des doctorants a été mise en place depuis 2014. Actuellement, l'ED s'appuie sur l'offre de formation du Collège doctoral de l'UdL pour les formations professionnelles. Elle valide les formations proposées par les UR à condition qu'il s'agisse de formations interdisciplinaires et elle soutient les initiatives des doctorants qui proposent des formations interdisciplinaires. Les doctorants ne disposent ni d'une formation aux questions relatives à la propriété intellectuelle et au plagiat, ni d'une préparation à la qualification CNU assurée par l'école doctorale. Lors de la visite, les doctorants auditionnés ont noté que le mode de validation des heures de formation n'était pas clair et ils ont souhaité que soient revues les conditions de validation des formations suivies, dans le cadre de leur unité de recherche. L'organisation de journées scientifiques annuelles n'ont pas été mises en place par la direction de l'école.

Durant ce contrat, 71,5 % des doctorants de l'ED inscrits en première année ont fait leur master dans un des établissements membres de l'ED, et 14,3 % sont issus d'une université située dans une autre académie. L'ouverture internationale est notable, car les cotutelles sont passées de 5 en 2010 à 25 en 2013, pour un total de 75 entre 2010 et 2013. L'école doctorale accueille 38 % d'étudiants étrangers.

Lors de la visite, le comité de visite a noté que l'ED ScSo n'avait pas la complète maîtrise de la validation des jurys de thèse et de l'organisation des soutenances dont la responsabilité incombe aujourd'hui aux établissements.

- Suivi et insertion

Comme pour toutes les écoles doctorales de la ComUE, le suivi et l'insertion sont mutualisés à l'échelle du Collège doctoral de l'UdL, par l'Observatoire de l'insertion professionnelle des docteurs du site Lyon/Saint-Etienne.

Les données chiffrées examinées par le comité d'experts portent uniquement sur des docteurs diplômés en 2008 qui ont été interrogés en 2010. Le comité d'experts estime qu'il est très difficile d'en tirer des conclusions générales concernant le taux d'insertion des docteurs de cette ED. La politique menée par l'ED en sus du travail fait par le Collège doctoral, en matière de conventions CIFRE est de bon augure car elle permet de préparer l'insertion dès la thèse.

## Appréciation globale :

L'ED Sciences sociales dispose d'un environnement scientifique de grande qualité. Elle bénéficie d'une attractivité internationale mesurable par la présence d'étudiants étrangers financés ayant un bon taux de soutenance et des cotutelles en progression régulière. Les soutenances par an sont en hausse (passage de 56 à 84). Néanmoins, cette école rencontre des difficultés à valoriser ses atouts.

Le comité d'experts, suite à la lecture des documents fournis et à la visite sur site, estime que la gouvernance est encore insuffisamment formalisée et qu'un retard certain a été pris dans la mise en place d'une politique scientifique et d'un dispositif de formation plus performant et davantage lisible pour les étudiants. Le comité souligne que la direction actuelle en a conscience et oriente son action vers une plus grande lisibilité de la gouvernance de l'ED et une politique de travail associant davantage les unités de recherche.

## Points forts :

- Environnement scientifique de haut niveau scientifique.
- Attractivité internationale indéniable.
- Formalisation de la procédure de sélection des inscrits et de sélection des contrats doctoraux.
- Taux important de financement des thèses et de bons résultats en termes de conventions de type CIFRE.

## Points faibles :

- Moyens insuffisants que ce soit en termes de budget, de personnel et de locaux.
- Gouvernance complexe et peu lisible en raison : du nombre d'étudiants et de la diversité de leur inscription disciplinaire, de la non-uniformisation des fonctionnements des différentes tutelles et des différentes unités de recherche.
- Diversité des modalités de fonctionnement des établissements et des UR qui rend compliqués les efforts de formalisation et l'harmonisation du suivi des doctorants depuis leur inscription jusqu'à la soutenance.
- Absence d'un véritable dispositif de formation doctorale et d'une validation lisible des compétences acquises qui est vivement regretté par les doctorants.
- Politique scientifique interdisciplinaire qui reste à construire.
- Encadrement et la politique de suivi des doctorants trop délégués aux UR, ceci, en particulier pour les contrats doctoraux. Le comité d'experts note que cela conduit à une inégalité de traitement entre les doctorants.

## Recommandations pour l'établissement

A l'attention de l'école doctorale, le comité d'experts propose les recommandations suivantes :

- Améliorer et repenser impérativement l'association des UR à la gouvernance et à la vie de l'école doctorale. Cela pourrait passer par la mise en œuvre d'une politique scientifique interdisciplinaire qui favoriserait les synergies et les initiatives communes entre les différentes disciplines et les différentes unités de recherche.
- Mettre rapidement en place, en association avec les UR, un programme de formation doctorale et formaliser un mode de validation des compétences acquises, incluant publications et participation à des colloques. Cette formation devrait notamment inclure une formation spécifique de préparation à la qualification et une formation à l'éthique de la recherche (plagiat, déontologie de l'enquête et de la publication).
- Améliorer l'encadrement des doctorants. En particulier, le comité suggère que les instances de cette école doctorale instaurent et gèrent des étapes de rendu d'état d'avancement des travaux dès les premières années d'inscription.
- Si des efforts notables ont été faits, la communication de l'école doctorale entre ses membres mérite d'être encore améliorée, notamment en direction des doctorants.

Le comité HCERES soutient la demande des doctorants qui souhaiteraient que soient validées les formations proposées par les UR qui, pour certaines, sont interdisciplinaires (comme dans la mention « Mondes anciens »).

A l'attention de l'établissement, le comité propose les recommandations suivantes :

- L'école doctorale ScSo devrait rapidement être dotée de moyens supplémentaires (budget, secrétariats et locaux). Faute de moyens, notamment financiers, certains points forts actuels comme le rayonnement international peuvent être remis en cause. Il est donc indispensable que les tutelles prennent en compte la situation difficile dans laquelle cette ED se trouve, et fasse un effort transitoire de moyens en sa faveur, pour soutenir une évolution de son fonctionnement, certes positive mais encore fragile.
- L'établissement devrait être attentif à ce que la structuration du site ne remette pas en cause les prérogatives légales des écoles doctorales, notamment en ce qui concerne l'inscription à la soutenance de thèse, le contrôle des jurys et l'autorisation de soutenance, la politique d'attribution des avenants d'enseignement aux contrats doctoraux.
- L'établissement devrait veiller à ce que l'ED ScSo soit en mesure de bénéficier davantage des formations proposées. Cela suppose que l'offre de formation du Collège doctoral soit adaptée aux doctorants de SHS (44 % des doctorants du site sont principalement inscrits dans cette l'ED 483).



- La perspective d'un nouvel élargissement de l'école doctorale ScSo avec l'arrivée de deux nouveaux établissements (Institut d'études politiques de Lyon et Ecole nationale des travaux publics d'Etat) mériterait d'être examinée avec prudence. Le comité HCERES alerte sur le fait que l'augmentation de la taille de l'ED, du nombre d'établissements tutelles, d'UR et de doctorants concernés risque de complexifier la gouvernance et d'entraver l'évolution positive initiée. Cet élargissement impose de mener une réflexion avec l'ED dans le cadre du projet d'évolution de sa structuration en vue d'améliorer sa gouvernance, de définir sa politique de formation et sa politique scientifique.
- Il conviendrait d'accélérer la mise en place d'un dispositif anti plagiat et de mettre en place une formation spécifique, à la fois sur le plagiat et la propriété intellectuelle et sur la déontologie des disciplines.

# Observations de l'établissement

Lyon le 12 juin 2015

Monsieur le Président de l'Université  
Lyon2

à

Monsieur le Directeur de la section 1 de  
l'HCERES

Affaire suivie par : GRAS Anne-Laure  
DRED  
anne-laure.gras@univ-lyon2.fr

**Objet : HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010812 - ED Sciences Sociales  
(Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Archéologie, Science Politique,  
Sociologie, Anthropologie) - 0691775E**

Monsieur,

Nous vous remercions pour le rapport rédigé par le Haut comité, qui a bien voulu consacrer son attention à l'évaluation de l'école doctorale ScSo. Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse de l'école et de ses tutelles (Universités Lyon 2, Jean-Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne et ENS de Lyon).

Conformément à votre demande, cette réponse vous est présentée sous la forme d'un fichier d'observations de portée générale.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2  
Au nom des universités Lyon 2, Jean-  
Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-  
Etienne et de l'ENS de Lyon

## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010812 – ScSo - Observations de portée générale – Avis de l'école doctorale

Réponse de la directrice de l'Ecole doctorale 483 Sciences Sociales  
au rapport d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
(HCERES)

Lyon, le 14 juin 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs les membres du comité,

Après mise en discussion du rapport d'évaluation au sein du conseil de l'ED, réuni le 3 juin 2015, je me permets de revenir sur quelques points importants qui ont retenu notre attention : la gouvernance, la formation doctorale et le suivi des doctorants.

### La gouvernance

Comme le souligne fort bien le rapport, l'ED 483 est la plus importante des 17 ED du site Lyon/Saint-Etienne. Elle rassemble 727 doctorants (chiffre d'avril 2014) et implique 3 universités et 3 écoles (co-accréditées ou associées selon qu'elles délivrent ou non le doctorat). Son périmètre englobe à ce jour 8 mentions de doctorat (deux nouveaux doctorats – architecture et ergonomie – ayant été intégrés en 2014). Surtout elle regroupe pas moins de 20 unités de recherche dont 13 UMR.

La taille et la complexité de l'ED ont obligé à faire des choix radicaux en matière de gouvernance. Les mentions de doctorat impliquant pour la plupart plusieurs établissements et plusieurs unités de recherche, il a été décidé que les directeurs de l'ED s'appuieraient sur des responsables de mentions de doctorat élus par l'ensemble des EC et chercheurs HDR (en réalité deux par mention représentant 2 établissements). Ceux-ci mettent en œuvre au quotidien et bénévolement (il n'a pas été possible de leur obtenir une décharge en dépit de la lourdeur de leur tâche) la politique définie par le conseil de l'ED. Ce dernier étant limité à 26 membres (personnel BIATSS, membres extérieurs et doctorants compris), l'ensemble des établissements et des unités de recherche partenaires ne peuvent y être représentés.

Ce mode de fonctionnement ne signifie pas que les unités de recherche sont tenues à l'écart de l'ED. La direction de l'ED est en contact permanent avec les directeurs d'unités, en particulier pendant la période des inscriptions et réinscriptions, l'avis de ces derniers étant systématiquement requis en sus de celui du directeur de thèse. Lors du dernier conseil de l'ED, il a par ailleurs été décidé qu'une réunion de l'ensemble des directeurs d'unité serait convoquée au mois d'octobre pour discuter du cas des doctorants qui demandent à s'inscrire en 5<sup>e</sup> année et plus. En outre, tous les directeurs d'unité sont invités à participer, deux à trois fois par an, aux commissions d'entrée en thèse (organisées par mention de doctorat) et, chaque année en juillet, au jury de l'ED qui se réunit pour attribuer les contrats doctoraux (CDU et ADR).

Les unités de recherche sont en outre associées au montage des séminaires pluridisciplinaires et inter-labo labellisés chaque année par l'ED.

## La formation doctorale

Pour une ED aussi grande et aussi diverse que l'ED Sciences Sociales, la formation doctorale constitue un véritable challenge auquel se sont attaqués le conseil de l'ED et la nouvelle commission formation depuis le début 2014. Une offre complète de formation, présentée sur la nouvelle version du site Internet de l'ED, a été mise en place dès l'automne suivant. Valorisant la pluridisciplinarité qui fonde son existence, l'ED a labellisé des séminaires « outils de la recherche en sciences sociales », des séminaires interdisciplinaires mobilisant plusieurs unités de recherche sur des thématiques variées (le genre, le religieux, l'éducation, l'action publique, l'internationalisation des savoirs, l'environnement, la santé, etc.) et des séminaires montés par les doctorants eux-mêmes (Visa pour la thèse). La participation à des écoles thématiques ou à des universités d'été a été vivement encouragée. Les principes qui régissent la validation de ces formations ont été clairement explicités sur le site et lors de la rentrée de l'ED à la grande satisfaction des doctorants.

Dès lors le conseil de l'ED, très engagé dans la dynamique de développement de l'offre de formation doctorale en dépit de la faiblesse de ses moyens financiers et administratifs, s'est étonné de se voir reprocher (cf rubrique Points faibles) l'« absence d'un véritable dispositif de formation doctorale ».

Une enquête auprès des doctorants, réalisée par les représentants doctorants, a permis de faire le point sur les formations offertes en 2014-2015 et de cibler les besoins. De nouvelles formations sont en cours de montage pour l'année 2015-2016 en particulier un cycle d'ateliers d'humanités numériques mobilisant 5 UMR, un séminaire santé impliquant 3 UMR, un module sur les carrières et le fonctionnement de l'enseignement supérieur (qui inclura une réflexion sur l'éthique de la recherche), un atelier d'écriture scientifique, un atelier controverse, un module de préparation à la soutenance, un module ingénierie de projet, des modules d'anglais pour doctorants, etc.

L'ED encourage les doctorants à participer à des colloques (elle y consacre même un tiers de son budget) et à publier. Pour le moment les interventions à des colloques et les publications ne peuvent être validées comme des formations mais le conseil de l'ED devrait se saisir de cette proposition prochainement sachant qu'il conviendrait de fixer un plafond d'heures afin d'éviter que certains doctorants soient exemptés de formations.

## Le suivi des doctorants

Comme le souligne le rapport, le suivi de ses doctorants pose un problème grave à l'ED. Il serait effectivement idéal que le conseil de l'ED puisse « instaurer et gérer des étapes de rendu d'état d'avancement des travaux dès les premières années d'inscription » mais ce qui est possible avec une ou deux centaines de doctorants ne l'est pas avec 700. Depuis 2014, la directrice de l'ED a porté son effort sur le suivi individuel (en lien avec leur directeur) des doctorants inscrits en 6<sup>e</sup> année et plus qui se sont inscrits en thèse à une période où la pression sur la durée de la thèse n'était pas encore très forte. Cet effort, qui va se poursuivre lors de la prochaine campagne d'inscription, a porté ses fruits et a conduit à une augmentation notable du nombre des soutenances. Le conseil de l'ED a par ailleurs décidé (cf ci-dessus) de convoquer chaque année au mois d'octobre une réunion des directeurs d'unité pour discuter des cas problématiques. Si beaucoup d'énergie a été dépensée pour diminuer la durée de la thèse (la pression s'est beaucoup accrue sur les inscrits les plus récents), le conseil de l'ED s'est pour le moment refusé à fixer une durée limite qui s'appliquerait à l'ensemble des doctorants. Une telle mesure reviendrait en effet à nier la diversité des situations dans

lesquelles se trouvent les doctorants et à pénaliser les salariés qui sont nombreux dans l'ED et produisent souvent de très bonnes thèses. Le décret en préparation devrait permettre de mieux prendre en compte la situation de ces derniers ce qui constitue un point très positif.

En vous remerciant pour le travail d'évaluation accompli,

Bien cordialement

Isabelle von Buelzingsloewen  
Professeure d'histoire contemporaine  
à l'Université de Lyon (-Lumière Lyon 2)  
Directrice de l'ED 483 Sciences Sociales

## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010812 – ScSo - Observations de portée générale – Avis des tutelles

Les tutelles souhaitent d'abord remercier les membres du comité pour leur travail d'expertise. En complément des remarques générales émanant du conseil de l'Ecole doctorale, elles souhaitent apporter quelques précisions, car le déroulé de l'évaluation des écoles doctorales n'a pas permis aux tutelles de s'exprimer totalement, puisque les huis-clos avec les tutelles avaient lieu sous forme de sessions parallèles dans des lieux différents. Le site Lyon–Saint-Etienne, par l'entremise de l'Université de Lyon, avait organisé une séance plénière, qui consistait à présenter pendant une matinée entière les particularités de la gestion doctorale (dont le financement) sur le site Lyon–Saint-Etienne, ainsi que le rôle et les missions dévolues à chaque acteur (l'Université de Lyon, les universités, le collège doctoral, les écoles doctorales).

Au vu de certaines affirmations portées au registre des points faibles et des recommandations émises, nous pensons qu'il est indispensable de repreciser ici un certain nombre de points :

- Les ED dépendent d'établissements accrédités (dont l'un parmi eux est « porteur ») et d'établissements associés. L'Université de Lyon (UdL) n'est pas un établissement accrédité ou associé, même s'il a pris en charge certaines missions (dont le suivi de l'insertion des docteurs et l'élaboration d'un outil informatique de suivi de l'inscription pédagogique, apprécié des évaluateurs). L'UdL n'a donc pas été destinataire du rapport d'évaluation de l'HCERES. Par conséquent, certaines recommandations du rapport à l'UdL concernent effectivement l'UdL, d'autres concernent les établissements co-accrédités. Les établissements co-accrédités ne pourront donc répondre qu'aux recommandations et remarques les concernant.
- Le budget des Ecoles doctorales est versé par les établissements à l'UdL, dont le Collège doctoral redistribue les moyens suivant des clés de répartition votées au sein du Collège doctoral. Ceci ne représente pas la totalité de la dotation des tutelles aux ED, car les établissements apportent directement divers moyens complémentaires (personnels de secrétariat, bourses de mobilité pour les doctorants, prise en charge des frais de soutenance ...).



Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2  
Au nom des universités Lyon 2, Jean-Moulin  
Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne et de  
l'ENS de Lyon

## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010812 – ScSo - Observations de portée générale – Avis de la tutelle porteuse Lyon 2

Nous dressons ci-dessous la liste des contributions de l'université Lyon 2 au fonctionnement de l'Ecole doctorale, et qui s'ajoutent à la dotation redistribuée par l'UdL.

- En termes de personnels BIATSS travaillant au service des ED mais sans rattachement exclusif aux ED, l'université Lumière Lyon 2 met non seulement 6 personnels à plein temps dans un pôle des Ecoles doctorales, localisé à la Direction de la Recherche, mais doivent aussi être comptabilisés les secrétariats des composantes, qui interviennent dans les premières étapes du processus d'inscription. Les personnels de la DRED s'occupent des inscriptions, des soutenances, de la gestion financière, du suivi des doctorants, des cotutelles.
- Sur les locaux : à Lyon 2, les surfaces dédiées aux ED ont été multipliées par 4 au cours de l'année 2014, avec mise à disposition désormais de 3 salles : un bureau pour les directeurs d'ED, une salle de réunion (12 places) pour les doctorants et les conseils d'ED, une salle de 40 places équipée de la visioconférence pour les jurys, les soutenances, et les réunions en tous genres. A cela s'ajoutent 4 bureaux administratifs pour le pôle mentionné plus haut. La mutualisation des locaux et des personnels sous forme de pôle ne permet pas de considérer chaque ED comme une entité étanche. Enfin, il semble essentiel de souligner que la plupart des laboratoires ont des locaux dédiés pour les doctorants, avec postes de travail, sans compter les espaces dédiés dans les deux MSH du site ainsi que les salles de travail des bibliothèques. Autrement dit, les remarques concernant l'espace dédié aux ED (3 salles) ne peut pas dissimuler l'espace dédié aux doctorants à l'échelle des établissements, ni le rôle des laboratoires dans la formation doctorale.
- Au titre des aides financières en soutien au doctorat, l'université Lumière Lyon 2 paye des décharges (6 bénéficiaires en moyenne, par an, au cours du dernier quadriennal) de 256 h (1<sup>ère</sup> année) puis 192 h (3 années suivantes), pendant 4 ans, pour les PRAG inscrits en thèse. La tutelle Lyon 2 précise aussi qu'elle finance chaque année 3 mois de PRAS fléchés pour le bénéfice des ED, et que des décharges de services pour les directeurs d'ED sont prévues au référentiel des tâches voté par le CA. De plus, l'université Lumière Lyon 2 propose annuellement 80 avenants aux CDU, permettant aux doctorants d'acquérir l'expérience d'enseignement nécessaire pour l'admissibilité aux concours de MCF, en particulier. Parallèlement, elle finance des bourses aires culturelles pour les doctorants, qui s'ajoutent à l'offre en bourses de mobilité proposées par la Région Rhône-Alpes et qui font partie de la politique d'appui au développement des doctorats à l'international. Enfin, l'université Lumière Lyon 2 finance en central (budget de la Direction de la Recherche) 1000 euros par soutenance de thèse (110 à 140 soutenances par an). Ceci n'entre pas dans le budget de chaque ED, mais ne peut pas être occulté comme ne profitant pas directement aux doctorants, au doctorat, aux laboratoires et aux écoles doctorales.
- Au niveau de l'appui aux doctorants et docteurs, l'université Lumière Lyon 2 a dédié un ingénieur d'études (parmi les 6 BIATSS du pôle des Ecoles doctorales) pour aider les masterants dans leur recherche d'un financement pour leur thèse (entretiens individuels pour mettre en place le projet et faciliter les liens avec les partenaires dans le cadre des thèses CIFRE, par exemple). Dans ce cadre, l'université organise annuellement une journée complète "Choisir le doctorat et le financer", avec visite d'un cadre de l'ANRT pour présenter les CIFRE. Cet événement profite aux « masterants » de l'ensemble des tutelles SHS du site (IEP, ENS, etc.). De plus, cet agent a pour mission d'aider les nouveaux docteurs dans leur insertion professionnelle.



- Au cours de ce quinquennal, la Commission Recherche de l'université Lyon 2 a souhaité mettre en place une politique offensive concernant l'encadrement doctoral, en votant un plafond d'encadrement à 10 / HDR, mesure historique qui vise à réguler le flux des doctorants et la charge des encadrants dans un souci de qualité. Ce plafond peut être librement ajusté à la baisse par chaque ED selon ses propres exigences. Dans le même ordre d'idée, l'université Lumière Lyon 2 a mis en place des règles et plafonds très stricts de co-direction de thèse par des EC non HDR afin d'inciter ces derniers à préparer et obtenir une HDR avant la soutenance du doctorant co-encadré. L'objectif a pour but d'augmenter le potentiel d'encadrement tout en délestant les PR du problème de la surcharge d'encadrement dans des disciplines ou laboratoires insuffisamment dotés en personnels HDR.

Ces nombreux points, passés sous silence dans le rapport d'évaluation, auraient pu être portés à la connaissance des membres du comité si le huis-clos avec les tutelles avait prévu d'engager des questions dans ce sens. On peut regretter qu'aucune question n'ait été adressée aux tutelles durant le huis-clos ad hoc, notamment la tutelle « porteuse ».



Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2